

Commune de Bajamont

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mardi 17 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-sept janvier, le Conseil Municipal de la commune de Bajamont s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick BUISSON, Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Suffrages exprimés
14	14	Pour : Contre : Abstention :

Présents : Patrick BUISSON, Boris BRU, Paolas CAMPOS, Patrick COUDERC, Sandrine CURIE, Jean-Pierre JOUVE, Marcelle MANEIN, Aude, MARCELLI, Claude PATINEC, Claude PRION, André PUJOL, Delphine SCOPEL, Pascale TOUSSAINT, Caroline VIDAL

Procurations :

Absents excusés :

Date de la convocation
11/01/2017

Absents :

Date d'affichage
11/01/2017

Secrétaire de Séance : Boris BRU

Approbation du compte rendu du 20 décembre 2016

Résultat du vote : OUI = NON = Abstention =

Détermination du nombre d'adjoints

Résultat du vote : OUI = 14 NON = Abstention =

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-2,
Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,
Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal,
Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints,
Considérant que le fonctionnement du bureau municipal à 3 adjoints, tel que décidé par délibération du 28 mars 2014 est insatisfaisant,

Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'adjoint supplémentaire.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, d'approuver **la création d'un quatrième poste d'adjoint au Maire.**

Élection de deux nouveaux adjoints suite à la démission du 1^{er} adjoint au maire et à la création d'un quatrième poste d'adjoint

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-7-1,
Vu la lettre de démission de M. Jean-Michel RENOU du conseil municipal donc des fonctions de 1^{er} adjoint au Maire adressée à Madame le Préfet de Lot-et-Garonne et acceptée par le représentant de l'Etat le 21 décembre 2016,

Commune de Bajamont

Vu la délibération du conseil municipal de ce jour créant un quatrième poste d'adjoint,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à une nouvelle élection des adjoints.

A 14 voix favorables, le conseil municipal accepte cette proposition.

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Election du Premier adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 14
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 7

A obtenu :

- M. PRION : 13 voix (treize voix)

M. PRION Claude ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Premier adjoint au Maire.

Election du deuxième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 14
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 7

A obtenu :

- Mme MANEIN: 13 voix (treize voix)

Mme MANEIN Marcelle ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Deuxième Adjoint au Maire.

Election du troisième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 14
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 7

A obtenu :

- Mme CURIE: 13 voix (treize voix)

Mme CURIE Sandrine ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Troisième adjoint au Maire.

Election du quatrième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 14
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 7

A obtenu :

- M. JOUVE : 13 voix (treize voix)

M. JOUVE Jean-Pierre ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Quatrième adjoint au Maire.

Indemnités de fonction maire et adjoints :

Résultat du vote : OUI = 14 NON = Abstention =

Commune de Bajamont

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que, sauf décision contraire du Conseil Municipal, dans les communes de moins de 1000 habitants, l'indemnité allouée au maire est fixée automatiquement à son taux maximal prévu par l'article L. 2123-23 du CGCT,

Considérant que pour une commune de 993 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 31%,

Considérant que pour une commune de 993 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 8,25%,

Monsieur le Maire propose que l'enveloppe globale ne dépasse pas la somme actuelle, ce qui implique une diminution de 11,29% de toutes les indemnités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- de fixer, à compter du 1^{er} février 2017, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire et des adjoints comme suit :
 - Maire, Patrick BUISSON : 27,5% de l'indice 1015
 - 1^{er} adjoint : 7,32% de l'indice 1015
 - 2^{ème} adjoint : 7,32% de l'indice 1015
 - 3^{ème} adjoint : 7,32% de l'indice 1015
 - 4^{ème} adjoint : 7,32% de l'indice 1015
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal au compte 6531.

Modification des conseillers communautaires : Annule et remplace la délibération n°5 du 28 mars 2014

Résultat du vote : OUI = 14 NON = Abstention =

Vu l'article L 273-11 de la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 du Code électoral,

Les conseillers communautaires sont désignés dans l'ordre du tableau comme suit :

- **Monsieur Patrick BUISSON, Maire, conseiller communautaire titulaire**
- **Monsieur Claude PRION, Premier adjoint, conseiller communautaire suppléant.**

Modification des représentants de la commune aux commissions de l'agglomération d'Agen : annule et remplace la délibération n°6 du 28 mars 2014

Résultat du vote : OUI = 14 NON = Abstention =

	Titulaires	Suppléant(e)s
Economie et Emploi	Jean-Pierre JOUVE	Boris BRU
Infrastructures, schéma de cohérence territoriales, enseignement supérieur et recherche	Jean-Claude PATINEC	Claude PRION
Cohésion sociale et politique de la ville	Marcelle MANEIN	Delphine SCOPEL
Environnement, collecte et traitement des déchets, cadre de vie et développement durable	Patrick BUISSON	Pascale TOUSSAINT

Commune de Bajamont

Urbanisme, aménagement de l'espace et administration du droit des sols	Patrick BUISSON	Claude PRION
Finances et mutualisation	Jean-Pierre JOUVE	Sandrine CURIE
Habitat et logement social	Patrick BUISSON	Claude PRION
Travaux sur bâtiments et patrimoine immobilier	Claude PRION	Patrick BUISSON
Transports	Patrick COUDERC	Jean-Claude PATINEC
Voirie et éclairage public	Claude PRION	Jean-Claude PATINEC
Agglomération numérique et innovation, petite enfance, enfance et jeunesse	Claude PRION	Jean-Pierre JOUVE
Eau et assainissement, eaux pluviales et protection contre les crues	Patrick BUISSON	André PUJOL
Politique de santé et accessibilité	Boris BRU	Patrick BUISSON
Tourisme et ruralité	Marcelle MANEIN	Paola CAMPOS

Devis chauffage pour dortoir :

Résultat du vote : OUI = 14 NON = Abstention =

Patrick Couderc présente le problème de chauffage dans le dortoir. Deux devis sont soumis au Conseil.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Patrick Couderc et après en avoir délibéré

- Valide le devis de l'établissement Taurisson d'un montant de 4588.58 TTC
- Les crédits seront inscrits au budget investissement 2017

Avenants marchés Réhabilitation et extension du pôle enfance

Résultat du vote : OUI = 14 NON = Abstention =

Suite à l'échange avec Mme DONATI et constat sur le terrain, il n'est pas nécessaire d'ajouter des convecteurs dans les deux classes non rénovées.

Lot 03 SARL PROCIBA – Avenant n°01 d'un montant de -447.00 € HT :
Moins-value pour travaux non réalisés phase 1

Lot 07 SARL MORETTI – Avenant n°01 d'un montant de 378.16 € HT :
Plus-value suite à des modifications dans les sanitaires des petits

Lot 09 SAS ALLEZ&CIE – Avenant n°01 d'un montant de 3300.47 € HT :
Plus-value pour attente vidéo projecteur, alimentation VR et complément alarme incendie existant
Deux Plus-values suite à des modifications dans les sanitaires des petits

Lot 14 SARL DELTA DECO – Avenant n°01 d'un montant total de -364.90€ HT :
Moins-value suite à rajout d'isolation sous chape et moins-value prestation en phase 2

Lot 16 SAS COLAS Sud Ouest – Avenant n° 01 d'un montant HT de -968.19 € HT
Moins-value suite au bilan des +/- values de la phase 1 (assainissement et cour arrière)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

Valide les avenants du marché « Réhabilitation et extension du pôle enfance » ci-dessus

Commissions communales : information

Commune de Bajamont

Commission Finances/Economie : **Sandrine CURIE**, Boris BRU, Jean-Pierre JOUVE, Pascale TOUSSAINT, Caroline VIDAL

Commission Administration Générale : Patrick COUDERC, Marcelle MANEIN, Jean-Claude PATINEC, Delphine SCOPEL, Caroline VIDAL

Commission Enfance : Paola CAMPOS, **Jean-Pierre JOUVE**, Aude MARCELLI, Delphine SCOPEL, Pascale TOUSSAIN (Claude Prion pour info ds les premier temps)

Commission Travaux - voirie - cadre de vie - Urbanisme : Boris BRU, Patrick BUISSON, Patrick COUDERC, Sandrine CURIE, Jean-Claude PATINEC, André PUJOL, **Claude PRION**, Caroline VIDAL

Téléphone mobile :

Le 22 décembre 2016, des mesures terrain sur la couverture en téléphonie mobile a été réalisées sur le centre bourg de la commune.

Le relevé détaillé des mesures est consultable en mairie.

Ce relevé met en évidence l'état de zone blanche de la commune. Piloté par le Conseil Départemental et la Préfecture, un scénario sera proposé pour couvrir l'espace communal.

Etude hydraulique du bassin Masse/Laurendanne information :

Suite à la réunion du 11 janvier 2017 avec le syndicat mixte d'aménagement de la masse et de la laurendanne, André PUJOL présente l'étude du bassin qui sera menée par le Bureau Etudes Aménagement Territoires C.E.R.E.G. sur la totalité des bassins versants de la masse et de la laurendanne.

Cette étude a pour finalité de gérer la ressource en eau, en particulier concernant les obligations de dilution des affluents.

Les agriculteurs concernés ont été conviés à cette étude afin de connaître leurs besoins en eau, une étude de terrain va suivre et les acteurs de terrain rencontrés.

L'enjeu restant d'équilibrer les différents usages qui en fonction de la ressource rentrent en concurrence.

Questions d'actualité :

- Remplacement Service Administratif
 - o Carole CONDON par Caroline BARBARAY
 - o Mouad DAOUDI par Laurie LIGER